

Questions orales
LES FINANCES

L'IMPÔT SUR LES GAINS EN CAPITAL DES SOCIÉTÉS FAMILIALES

M. Arnold Malone (Battle River): Monsieur l'Orateur, puisque c'est la saison toute choisie pour la présentation d'une mesure désaisonnalisée pour des élections désaisonnalisées, je voudrais poser une question au ministre des Finances. Elle a trait à son budget du 10 avril qui comporte une excellente disposition indiquant que les actions d'une société familiale peuvent maintenant faire l'objet d'un roulement. Le ministre se proposait-il d'exiger l'impôt sur les gains en capital des sociétés familiales, y compris les sociétés agricoles, là où un enfant se retire de l'association pour aller s'établir à son propre compte?

[Français]

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je crois que la question posée par l'honorable député est de nature interprétative de la législation. Lorsque nous serons rendus, si l'opposition veut bien nous y laisser aller, au comité plénier de la Chambre, je serai en mesure de donner une explication sur chacun des postes du budget.

* * *

[Traduction]

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

LES RÉDUCTIONS À L'ÉGARD DES PROGRAMMES RELATIFS À L'ÉDUCATION ET À L'EMPLOI DANS LE NORD DU MANITOBA

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion économique régionale. Il y a environ dix jours, j'ai attiré son attention sur les réductions très marquées qu'on a effectuées dans le nord du Manitoba à l'égard des programmes relatifs à l'éducation et à l'emploi, et qui avaient été institués par le gouvernement provincial. Ces programmes étaient pour la plupart financés conjointement par son ministère et par le gouvernement provincial.

J'ai demandé au ministre s'il connaissait l'ampleur des réductions et quelles mesures son ministère prenait pour contrôler la mise en vigueur de ces réductions afin d'assurer que son ministère ne continue pas de payer sa part comme si aucune réduction n'avait eu lieu. Le ministre peut-il nous dire maintenant quelles mesures il a prises? Quel résultat ses enquêtes ont-elles donné?

[Français]

L'hon. Marcel Lessard (ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur le président, ce que je voudrais réaffirmer à l'honorable député c'est que les réductions qui ont été appliquées par le gouvernement du Manitoba dans les programmes qui avaient été envisagés n'affecteront pas substantiellement l'ensemble du programme. Ce que je puis répéter à l'honorable député, toutefois, c'est que s'il y a des réductions substantielles des dépenses envisagées, ces sommes-là ne seront pas réallouées à d'autres programmes qui ne seraient pas en accord ou déjà prévus dans les cadres de l'entente signée. Mais nous continuons à négocier et à discuter avec le gouvernement du Manitoba afin de le convaincre à nouveau de la justesse de

[M. l'Orateur.]

la programmation qui avait été étudiée et convenue entre notre gouvernement et le gouvernement précédent de la province du Manitoba. Nous ne désespérons pas du succès que nous pourrions rencontrer dans nos efforts de façon à convaincre le gouvernement de remettre en place, sinon totalement, au moins dans une bonne proportion certains éléments du programme qu'ils ont réduits jusqu'à maintenant.

[Traduction]

M. Orlikow: Je voudrais savoir si, dans les recherches effectuées, on a découvert des coupures budgétaires dans des programmes partiellement financés par le ministère. Dans l'affirmative, son ministère a-t-il décidé de réduire le montant qu'il avait recommandé de payer?

M. Lessard: Oui, absolument, monsieur l'Orateur. Si on a effectué des coupures budgétaires, il est bien évident que nos dépenses globales s'en trouveront réduites. Comme nous contribuons au financement, il est bien évident qu'après avoir effectué des dépenses, nous réduirons d'autant notre contribution au financement du programme qui aura fait l'objet de coupures budgétaires.

Il est cependant encore trop tôt pour déterminer au juste le montant que nous pourrions devoir soustraire de ces programmes. Je le répète, nous espérons convaincre le gouvernement de rétablir ces programmes au moins en partie dans l'espoir que les habitants du nord du Manitoba pourront en bénéficier.

M. l'Orateur: La parole est au député de Calgary-Nord.

Des voix: Bravo!

* * *

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LES DISPOSITIONS DU BILL S-8 À L'ÉGARD DE L'EXTRADITION

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Je me réjouis de cet accueil, monsieur l'Orateur. J'ai une question à poser au ministre de la Justice au sujet du bill S-8 dont le comité a été saisi. Il y est stipulé aux articles 18 et 23 que le ministre peut refuser d'ordonner l'extradition d'un criminel fugitif sous le coup d'un ordre d'extradition d'un pays du Commonwealth, des États-Unis ou d'un autre pays lorsque l'intéressé risque d'être exécuté pour son crime. Je pose cette question puisque le député de Vancouver-Kingsway et celui de Toronto-Lakeshore siégeaient au comité et que ces deux libéraux se sont ralliés à ma position.

● (1502)

Ma position est que le bill stipule en vertu du paragraphe (1) que le ministre peut refuser d'ordonner l'extradition d'un criminel fugitif, qui peut être un détenu accusé de trahison ou de meurtre, mais qu'il doit libérer ce détenu. À la lumière de ce fait, le ministre rapportera-t-il ce bill pour modifier cet article ou a-t-il l'intention de créer un paradis pour des gens comme Charles Manson, les terroristes d'Italie et d'autres comme Son of Sam que le ministre serait obligé de libérer? C'est mon point de vue. Qu'a-t-il dit aux députés de son propre parti qui sont membres de ce comité?